

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 25 mai 2012
(convocation du 14 mai 2012)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Mai Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à compter de 12h25	Mme. DELATTRE Nathalie à M. DELAUX Stéphan
M. DAVID Alain à M. TOUZEAU Jean à compter de 12h25	M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à compter de 12h25
Mme. CARTRON Françoise à M. FELTESSE Vincent à compter de 12h	M. EGRON Jean-François à Mme. LIMOUZIN Michèle
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain	Mme EL KHADIR Samira à Mme DELTIMPLE Nathalie à compter de 12h
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe	M. GALAN Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10h45	M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. FLORIAN Nicolas
M. PIERRE Maurice à Mme. FOURCADE Paulette à compter de 12h	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 9h50
M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel	M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à Mme. LIRE Marie Françoise
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à compter de 11h30	Mme. HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre
Mme LACUEY Conchita à M. TURON Jean-Pierre à compter de 12h	M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément à compter de 12h15
M. SOUBABERE Pierre à M. HERITIE Michel à compter de 10h15	M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
Mme TERRAZA Brigitte à M. FREYGEFOND Ludovic à compter de 10h35	Mme. PIAZZA Arielle à Mme. BREZILLON Anne
M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard	M. QUANCARD Denis à M. BOBET Patrick
Mme. BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques à compter de 12h	M. REIFFERS Josy à M. SOLARI Joël jusqu'à 10h10
Mme BONNEFOY Christine à M. BONNIN Jean-Jacques à compter de 12h	Mme. SAINT-ORICE Nicole à Mme. TOUTON Elisabeth
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. FAORO Michèle	M. SIBE Maxime à M. CAZENAVE Charles

LA SEANCE EST OUVERTE

**Association A.D.E.M - Organisation du 36ème Décastar les 15 et 16 septembre
2012 à Talence - Subvention - Convention - Décision - Autorisation**

Monsieur FLORIAN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'Association pour le Développement des Epreuves combinées et du Meeting de Talence (A.D.E.M) organise les 15 et 16 septembre 2012 à Talence, la 36^{ème} édition du Décastar.

Cette grande manifestation internationale d'athlétisme, inscrite au calendrier de l'I.A.A.F (International Amateur Athletic Federation) est la dernière étape du challenge international. Cette programmation permet d'attirer les plus grands noms de cette discipline, avec un enjeu fort pour le classement annuel dans chacune des catégories représentées.

L'édition 2012 devrait revêtir un intérêt particulier en cette année olympique où une attention particulière sera apportée à l'athlétisme. Le Décastar se situera ainsi dans le prolongement des Jeux Olympiques de Londres et pourrait attirer un public encore plus nombreux que les 10 000 spectateurs ayant assistés à cet événement les années précédentes. Cette forte affluence de l'événement dépasse les frontières de la Gironde et attire un public à l'échelle nationale, confirmant l'attractivité de cette manifestation.

La présence d'un public nombreux se traduit, à chaque édition, par des retombées importantes pour l'économie locale, que ce soit en matière d'hébergement, de restauration ou de transports ; créant ainsi un « effet Décastar ». Les commerces, hôtels et restaurants de l'agglomération et de Talence sont les premiers bénéficiaires de cette manifestation qui génère des déplacements importants de population.

Une analyse des différents postes de dépenses montre que la plus grande partie du budget afférent à cette manifestation revient vers l'économie locale.

La couverture médiatique de l'événement est très large, tant par voie d'affichages sur la Communauté Urbaine que par la télévision (France 3, TV7, M6, Info Sport) ou la presse écrite, locale (Sud-Ouest et journaux gratuits) et spécialisée (l'Equipe, Athlétisme Magazine). Les agences de presse telles la Reuters et l'AFP dépêchent des correspondants sur place et un site internet (www.decastarinfo) complète cette couverture. Sa promotion est également réalisée sur les différents meetings d'épreuves combinées du circuit national et international.

Un espace V.I.P, regroupant une cinquantaine de partenaires permet également de nombreux échanges et une dynamique de communication.

Notre Etablissement Public, qui soutient le Décastar depuis 1997, est sollicité, au titre de l'édition 2012, pour apporter un soutien financier d'un montant de 61 000 €, identique à la subvention des deux années précédentes, dans le cadre du budget prévisionnel détaillé ci-après :

DEPENSES	€ T.T.C	RECETTES	€ T.T.C
Achats	14 100	Produits d'exploitation	146 800
Services extérieurs :		Etat	1 500
- Locations et charges locatives	45 000	CRA	60 250
- Sous – traitance	55 000	CG33	32 000
- Entretien et réparations	2 600	Commune Talence	77 000
- Primes d'assurances	1 550	CUB	61 000
- Frais de colloques et conférences	450	Produits de gestion courante	1 100
-		Produits financiers	1 600
Autres services extérieurs :			
- Frais d'arbitrage	1 400		
- Honoraires	7 500		
- Annonces et insertions	3 500		
- Récompenses et cadeaux	8 000		
- Publications	10 500		
- Frais de déplacement	36 000		
- Frais de restauration	5 800		
- Frais d'hébergement	30 000		
- Frais de mission	1 500		
- Frais postaux	3 500		
- Services bancaires	100		
- Frais divers	15 000		
Impôts et taxes	28 000		
Salaires	30 500		
Charges de gestion courante	78 750		
Dotation aux amortissements	2 500		
TOTAL	381 250	TOTAL	381 250

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE la demande de subvention de l'association pour le Développement des Epreuves combinées et du Meeting de Talence (A.D.E.M) pour l'organisation de la 36^{ème} édition du Décastar, les 15 et 16 septembre 2012 à Talence, présente un intérêt important pour la promotion de l'image de l'agglomération dans la mesure où il s'agit d'une manifestation qui contribue, par l'ampleur qu'elle a prise, à développer l'attractivité et le rayonnement du territoire de l'agglomération avec des retombées économiques non négligeables pour l'économie locale en terme, notamment, d'hébergement et de restauration.

DECIDE

Article 1 :

Une subvention de 61 000 € est attribuée à l'Association pour le Développement des Epreuves combinées et du Meeting de Talence (ADEM) pour l'organisation de la 36^{ème} édition du Décastar, les 15 et 16 septembre 2012, à Talence.

Article 2 :

Monsieur le Président est autorisé à signer la convention ci-annexée, à intervenir en vue de régler, notamment, les modalités de versement de la subvention communautaire.

Article 3 :

La dépense correspondante sera inscrite au budget de l'exercice en cours : chapitre 65, article 6574, fonction 415, CRB BD00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Le groupe des élus Communistes et Républicains ne participe pas au vote

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 mai 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
22 JUIN 2012

PUBLIÉ LE : 22 JUIN 2012

M. NICOLAS FLORIAN